

L' Art rhétorique d'Aristote, une œuvre pour notre temps ?*

ANDRÉ MOTTE / Liège /

Entrons d'emblée dans le vif du sujet en nous rappelant un événement peu banal dont nous avons tous été les témoins : l'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis. Comment cet homme a-t-il pu, contre toute attente, évincer tout d'abord, dans son propre parti, l'épouse d'un ancien président et séduire ensuite la majorité du peuple américain ? Quel a donc été le secret de sa réussite ? C'est une question que beaucoup se sont posée et à laquelle un journaliste français, correspondant de *Libération* à Washington a apporté la réponse que voici en s'inspirant d'une étude parue dans le *Washington Post* :

« Barack Obama excelle dans l'art du discours et place la rhétorique au cœur de la politique. Convaincu qu'il a gagné la présidence par les mots, le *Washington Post* s'est penché sur le phénomène, disséquant le rythme, les intonations, les scansiones de ses discours, pour conclure qu'Aristote y retrouverait ses petits : *èthos, logos et pathos*, c'est-à-dire l'art de l'orateur à établir sa bonne foi, l'art de la persuasion et l'art de jouer sur les émotions du public »¹.

Ces trois concepts associés (λόγος, ἔθος, πάθος) résument bien, en effet, l'apport original du traité d'Aristote. Je ne sais si Barack Obama confirmerait la pertinence de ce

* Je me réjouis de pouvoir offrir à la nouvelle revue Peitho cet hommage à un théoricien de la rhétorique qui compte parmi les plus prestigieux et dont le traité consacré à cette matière connaît aujourd'hui une étonnante actualité. Cette modeste contribution reprend une conférence que j'ai faite récemment à la Fédération

diagnostic, mais, quoi qu'il en soit, il faut s'étonner qu'un philosophe, distant de nous de plus de deux millénaires, puisse être donné comme étant à l'origine d'un des événements les plus spectaculaires de notre XXI^e siècle. Quelle est donc cette œuvre qui fait des miracles, aujourd'hui encore ?

1. Brève histoire de l'art rhétorique avant Aristote. Enjeux politiques et philosophiques

Le titre donné au traité par les éditeurs anciens est *Τέχνη ῥητορική*, *Art rhétorique* ou *Technique rhétorique* si l'on préfère. Le plus souvent, nous escamotons le premier mot, mais à tort sans doute, car cette traduction simplifiée est ambiguë, le mot rhétorique pouvant signifier simplement l'aptitude à bien parler et à persuader, autrement dit l'éloquence. Or ce que désigne la *τέχνη ῥητορική*, c'est une théorie, une étude systématique des procédés de persuasion. Il est évident que l'éloquence a existé bien avant que ne soient formulées les règles de la rhétorique. Pour s'en convaincre, il n'est que d'ouvrir *l'Iliade* et *l'Odyssée* où près de la moitié des vers sont occupés par des discours directs. Souvenons-nous, par exemple, de l'émouvante supplication de Priam venu réclamer le corps de son fils ou de la prière qu'Ulysse, échoué sur la plage des Phéaciens, adresse à Nausicaa. Toute la littérature grecque continuera de faire un usage intensif de la parole persuasive, qu'il s'agisse de la poésie ou de la prose, songeons par exemple, aux débats dont regorgent les tragédies d'Euripide ou aux discours fictifs de Thucydide.

Mais ce n'est qu'au Ve siècle que sont apparues les premières *τέχνη ῥητορική*. Or l'enjeu de cette invention va s'avérer décisif dans l'histoire politique et culturelle de la Grèce, car découvrir que le discours, pour être persuasif, ne peut pas se déployer au hasard, mais doit se plier à des règles qu'il est possible de codifier, cela signifie que l'éloquence peut désormais s'apprendre et se transmettre par l'enseignement. La rhétorique va devenir dès lors une pièce maîtresse dans l'éducation de la jeunesse et un formidable levier de la vie politique, tout particulièrement en démocratie. Dans ce régime, en effet, la prise de parole est le mode principal de participation à la vie politique et, comme les institutions judiciaires obéissent aux mêmes principes d'égalité des citoyens et de débat public, l'art oratoire devient un précieux auxiliaire de la justice. Et il est encore un autre lieu où la parole sera à l'honneur, ce sont les cimetières où hommage est rendu aux soldats morts au combat. Voilà donc une troisième sorte de discours que l'art rhétorique va prendre en compte.

belge des professeurs de grec et de latin ; j'y ai ajouté quelques subdivisions ainsi que des notes. La conférence s'inspirait elle-même de mon introduction à une traduction de *l'Art rhétorique* à paraître dans le premier volume des œuvres complètes d'Aristote que va publier la collection de la Pléiade, aux éditions Gallimard. — Pour montrer l'actualité de ce traité dans la philosophie d'aujourd'hui et, bien plus largement, dans les sciences humaines, je me limiterai à la sphère culturelle francophone, mais je serais très heureux si cet article incitait un ami de Peitho à prolonger ma petite enquête en l'étendant à d'autres sphères de culture.

¹ Citation reprise dans le journal belge *La libre Belgique* du 21 janvier 2009: 4.

L'aptitude à discourir devant une assemblée ou devant un jury est désormais considéré comme un noble mérite, la marque d'une éducation réussie, cette maîtrise conditionnant l'influence politique qu'un bon nombre de citoyens aspirent à exercer. Ainsi voit-on, à Athènes, les pères de famille confier leurs grands garçons, pour de coûteuses leçons, à des personnages qui s'appellent eux-mêmes sophistes, — « des experts », dirions-nous aujourd'hui. Conscients des transformations sociales en cours, ces penseurs lucides et habiles pédagogues viennent séjourner dans la cité athénienne et y exercent le métier de professeur d'éloquence, un savoir dont ils vantent l'incomparable efficacité dans les relations politiques et sociales.

Mais leur enseignement est aussi porteur d'une nouvelle conception de l'homme, d'un nouvel humanisme. L'homme est la mesure de toutes choses, proclame le sophiste Protagoras et l'âge d'or n'est pas derrière, mais devant lui. La nature, en effet, a créé l'homme nu et c'est l'invention des τέχναι, des arts issus de la découverte du feu, qui lui ont permis de survivre et d'améliorer ses conditions d'existence. Or l'art oratoire, fer de lance de la πολιτικὴ τέχνη, de l'art politique, est propre à accroître la maîtrise que l'homme peut avoir de sa destinée. Il est ce qui lui confère l'ἀρετή, l'excellence humaine. La parole n'est-elle pas le propre de l'homme et l'aptitude à persuader ne vaut-elle pas mieux que la force brutale dont usent les animaux² ?

Dans cette époque de remise en cause radicale de certaines conceptions traditionnelles, la rhétorique va devenir l'épicentre d'un débat philosophique dont les principaux acteurs s'appellent Protagoras et Gorgias, d'une part, et ceux qui leur résistent, d'autre part, Socrate puis Platon et Isocrate. Pour bien comprendre ce qui va faire l'originalité de la conception aristotélicienne de la rhétorique, il est indispensable d'esquisser brièvement ce passionnant débat.

Peu d'écrits des sophistes sont parvenus jusqu'à nous et ils ne nous sont guère connus que par leurs adversaires. Mais personne ne doute que leur apport à la τέχνη ῥητορικὴ ait été important. A **Protagoras**, on prête notamment des recherches sur les éléments grammaticaux du langage et on lui attribue aussi la création d'un genre d'exercice appelé *Δισσοὶ λόγοι*, « *Discours doubles* », qui apprennent à plaider le pour et le contre. Cette invention suggère que la préoccupation du sophiste n'était pas ici d'articuler son discours à un savoir vrai, mais bien de réussir à persuader. Il professait du reste une conception relativiste de la vérité, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir de fortes convictions et de les défendre âprement. Savoir ce que les choses sont en soi, c'était à ses yeux l'ambition illusoire des philosophes de la nature. Mais savoir ce que les choses sont pour les hommes et être capable de faire triompher ses opinions, voilà ce qui importe.

Contemporain de Protagoras, **Gorgias** se montre plus radical encore, en tout cas plus provocateur. Son ambition avouée pour la rhétorique, cette « ouvrière de persuasion » comme il l'appelle, c'est de procurer à l'homme le plus grand des biens : « la liberté pour lui-même et, dans sa cité, le pouvoir sur autrui », qu'il s'agisse de persuader les juges au tribunal, le peuple à l'assemblée ou encore, dans les relations privées, son médecin, son

² Toutes ces idées sont prêtées au sophiste par Platon dans son *Protagoras*.

pédotribe, son financier³. On peut dire de la rhétorique qu'elle est toute-puissante car, quand il s'agit de persuader, l'orateur qualifié l'emporte sur n'importe quel spécialiste. Gorgias avait un frère médecin et se vantait d'être bien plus efficace que lui quand il s'agissait de convaincre un patient de prendre telle médication.

Ce sophiste, d'autre part, est sans doute le premier à avoir prêté attention à la dimension esthétique du discours en prose. Il prônait un style brillant, aurait inventé plusieurs figures de style et se plaisait à vanter le pouvoir enchanteur de la parole. Son *Éloge d'Hélène*, discours d'apparat que nous avons conservé, est sous ce rapport un véritable morceau d'anthologie. Le propos est de réfuter ceux qui font d'Hélène la responsable de la guerre de Troie. Or parmi les raisons propres à la disculper, il en est une qui intéresse directement la rhétorique : il se pourrait, en effet, que la jeune femme ait été persuadée par un discours qui aurait abusé son âme. Car, explique longuement Gorgias, le discours est « un puissant tyran », entièrement invisible mais capable de réaliser les œuvres les plus divines, comme dissiper la peur ou le chagrin, exciter la joie et la pitié. Sa puissance incantatoire charme l'âme et, alliée à la magie, elle en altère les dispositions. Il existe, ajoute encore le sophiste, une analogie entre le pouvoir du discours qui s'exerce sur l'âme et celui des drogues qui affectent le corps. A supposer donc que la belle Hélène soit tombée sous le charme d'un tel discours, le coupable, c'est l'auteur de la persuasion et non pas elle, car elle a été contrainte⁴.

Démonstration lumineuse de la redoutable capacité de la rhétorique à déclencher les passions et à subjuguier l'auditeur. Certes, ce sont les mauvais qui sont censés manipuler de la sorte, et il s'agit ici d'une fiction plaisante, Gorgias étant un virtuose du genre. Mais comment comprendre qu'en exhibant aussi éloquemment et aussi cyniquement la perversion de la rhétorique, il ait pris le risque de fournir à ses adversaires des armes qu'ils pourraient retourner contre lui ? Car de m'être attardé un peu à la présentation de ce discours va me permettre d'abrégier le réquisitoire sévère que **Platon**, relayant son maître Socrate, développe dans son *Gorgias* et ailleurs. Tout est déjà, en effet, dans cet *Éloge d'Hélène*. La rhétorique sophistique est indifférente au vrai, explique Platon, elle n'est donc pas un savoir véritable, une τέχνη ; elle n'est qu'une pratique grossière, un genre de routine ou de flatterie qui vise à créer dans les âmes, au gré des circonstances, des opinions ; elle ne s'adresse donc pas à la raison de l'auditeur, mais cherche à susciter en lui des passions. Indifférente à la justice, elle est mue par une volonté de puissance débridée et par la recherche d'intérêts égoïstes. L'adhésion qu'elle emporte par la tromperie n'est jamais qu'apparente ; elle est une violence feutrée, plus pernicieuse encore que la violence ouverte. Gorgias a beau protester que la rhétorique n'est qu'une technique moralement neutre et ne peut être tenue pour responsable du mauvais usage qu'on en fait, cette indifférence aux valeurs fait qu'elle est intrinsèquement perverse.

³ Platon, *Gorgias*, 452 d–e.

⁴ Il faut rappeler ici que, de cette puissance ambiguë et un peu mystérieuse qu'est la persuasion, les Grecs ont fait une divinité, Peitho, à qui un culte est rendu en plusieurs lieux et qui évolue souvent dans le sillage d'Aphrodite, la parole persuasive étant une composante essentielle de la séduction amoureuse. Cf. Pirenne-Delforge 1991.

Platon, lui, rêve d'un art oratoire qui serait fondé sur un savoir stable, non soumis aux fluctuations des opinions et des passions. Il ne renonce pas à persuader, mais il mise sur une persuasion d'enseignement, comme il dit⁵, celle que donne la science, et non une simple persuasion de croyance. C'est dans le *Phèdre* qu'il s'attache à jeter les bases d'un art rhétorique redressé, mais le principe de base est déjà énoncé dans l'*Apologie* : « ἡ ἀρετή (l'excellence) de l'orateur, c'est de dire la vérité ». Cela exige une véritable conversion de l'esprit vers ce lieu céleste où résident les Idées, ces modèles éternels de toute réalité. Mais il est besoin en outre d'un long apprentissage de la διαλεκτικὴ τέχνη, la dialectique, art de penser qui est l'essence même de la philosophie et qui doit fonder l'art de parler qu'est la rhétorique. Or, les maîtres de rhétorique du moment veulent faire l'économie de ce long détour qui conduit au vrai. Le vraisemblable leur suffit, déplore Platon, et le règne de l'opinion les satisfait. Il demande lui que la rhétorique soit branchée sur un savoir absolu⁶. Ainsi tend-il à absorber la rhétorique dans la philosophie.

Son contemporain **Isocrate**, fondateur d'une célèbre école de rhétorique, rivale de l'Académie, fait l'inverse. Il absorbe la philosophie dans la rhétorique. Il usait volontiers, en effet, du terme φιλοσοφία à propos de ses écrits. Mais si sa pensée ne manquait pas de noblesse, nous ne le rangeons pas aujourd'hui parmi ceux à qui nous donnons le nom de philosophe. Isocrate reprochait d'ailleurs à ceux-ci de se livrer à des disputes oiseuses et à de hautes spéculations dépourvues d'intérêt pour le commun des mortels. Le long détour que réclamait Platon avec sa dialectique n'était pas du tout son affaire. En bon disciple qu'il avait été de Gorgias, il était du reste convaincu qu'une connaissance certaine de ce qui est à dire et à faire est illusoire et il prônait, pour parvenir au meilleur, un certain bon sens. Il n'en avait pas moins écrit un ouvrage intitulé *Contre les sophistes* dans lequel il leur reprochait de réduire le *logos* à la parole et au champ des passions, au détriment de la raison. Il ne cherchait pas, comme d'autres, à épater la galerie, — il ne prononçait d'ailleurs pas de discours en public, il ne faisait que les écrire — et, dans un souci réaliste, il enseignait ce dont la jeunesse avait besoin pour se forger un avenir, se gardant bien de dissocier la rhétorique de l'éthique.

Tel est, grossièrement brossé, le contexte dans lequel Aristote de Stagire va frayer progressivement sa voie propre. Ouvrons ici une petite parenthèse : comme ces débats restent à certains égards actuels, avec les problèmes que nous posent la communication, la publicité et la manipulation psychologique que souvent elle véhicule, les questions aussi de l'objectivité et de la vérité, les problèmes d'éducation, etc. Il n'y a pas si longtemps que la dernière classe d'humanités était vouée en Belgique à l'étude de la rhétorique, dont elle portait d'ailleurs le nom, alors que nos amis français en faisaient eux une classe dite de philosophie. Vieille rivalité ! Mais refermons cette parenthèse.

⁵ Platon, *Gorgias*, 454 d. Cf. *Apologie*, 35 c–d, et *Théétète*, 201 a. Sur l'importance de la notion de persuasion dans l'œuvre de Platon, cf. Motte 1981: 562–577.

⁶ C'est dans le mythe célèbre de l'attelage ailé (*Phèdre*, 244–257 b) que Platon évoque le sommet de l'initiation à la philosophie qu'il préconise ; concernant l'art dialectique, cf. 265 c–266 c et 277 b–c (résumé final).

2. Originalité de la conception aristotélicienne et apports principaux du traité

Venu à Athènes et accueilli à l'Académie, **Aristote** n'avait pas 30 ans quand il se vit confier par Platon un cours de rhétorique. Durant la vingtaine d'années que durera ce premier séjour dans la cité-phare de la Grèce, il publia plusieurs écrits relatifs à cet art, hélas non conservés, et qui furent le prélude à l'œuvre plus personnelle et plus élaborée qu'il allait consacrer lui-même à cette τέχνη. L'Art rhétorique comprend trois livres, qui n'ont sûrement pas été écrits d'une seule traite et suivant un plan fixé dès le départ. Certaines parties datent du séjour à l'Académie, d'autres ont été rédigées après la création du Lycée vers 335. Comme toutes les autres œuvres conservées d'Aristote, ce traité n'était pas destiné à la publication ; ce n'est d'ailleurs qu'au premier siècle avant notre ère qu'il connut sa première édition. Selon toute vraisemblance, il s'agissait de notes de cours qui ont connu une diffusion restreinte parmi ses élèves, hypothèse qui permettrait d'expliquer certaines caractéristiques du style de ce traité : son austérité, son extrême concision souvent, son recours fréquent à l'ellipse. Autant le dire tout de suite : la *Rhétorique* n'est pas un ouvrage qu'on emporte à la plage, même s'il est des pages qui se lisent fort agréablement. Cela n'empêche que, dans une habile entrée en matière⁷, Aristote commence par souligner le fait que l'art rhétorique n'est pas réservé à des spécialistes et peut de quelque façon intéresser tout le monde. Qui n'est pas amené, un jour ou l'autre, à soutenir une position, à se défendre ou à accuser ? On peut sans doute procéder à l'aveuglette, mais on est bien plus persuasif avec le secours d'une τέχνη capable d'identifier les causes de la réussite en cette matière.

Attention cependant, insiste Aristote, cet art ne rend pas savant dans un domaine déterminé et a fortiori dans plusieurs domaines, il n'est donc pas à proprement parler une science (*epistèmè*), il ne confère qu'une compétence que nous qualifierions aujourd'hui de transversale : produire un discours qui a des chances d'être persuasif.

Reste à préciser sur quoi cette τέχνη doit porter : de quelle nature sont les moyens de persuasion qu'il faut investiguer. Aristote met d'emblée l'accent sur ce qui constitue à ses yeux l'essentiel, à savoir les arguments logiques adaptés au sujet traité. Or, ses prédécesseurs, affirme-t-il, ont négligé cette composante, préoccupés qu'ils étaient avant tout de découvrir comment émouvoir les juges pour les rendre favorables à la cause qu'ils défendent. Aussi ne se sont-ils guère intéressés qu'aux discours judiciaires. Aristote, pour sa part, trouve inacceptable qu'on puisse chercher, en plaidant hors de l'affaire, à altérer l'aptitude d'un jury populaire à juger selon la vérité, conformément à la loi.

Dans cette entrée en matière, la filiation platonicienne d'Aristote apparaît clairement, sur deux points au moins. Quand il affirme tout d'abord que pour être un art véritable, la rhétorique doit être centrée sur une argumentation rationnelle. Platon déjà entendait fonder l'art de discourir qu'est la rhétorique sur l'art de penser qu'est la dialectique. Les deux philosophes s'accordent aussi pour considérer que la rationalité qu'ils exigent

⁷ Cf. le chapitre 1 du livre I ; c'est dans ce chapitre et dans les deux suivants que sont exposées les conceptions d'Aristote que je vais esquisser.

pour la rhétorique est naturellement au service du vrai. Par ces deux préoccupations de premier plan, rationalité et vérité, ils se distancient tout particulièrement des sophistes, trop polarisés, estiment-ils, sur l'efficacité de leur art et sur la manière de susciter l'émotion. Dans ce traité, Aristote dénonce à plusieurs reprises la sophistique comme étant un art de tromper et, à ce titre, comme une contrefaçon de la rhétorique, même s'il lui arrive de reconnaître certaines avancées que la rhétorique doit à Gorgias et à Protagoras.

La part de l'héritage platonicien est donc chez Aristote essentielle, mais les correctifs qu'il apporte ensuite n'en sont pas moins décisifs : Aristote, en effet, confère à la rhétorique une autonomie que Platon lui refusait. S'il n'adhère pas à la conception platonicienne d'une dialectique qui mène à la connaissance de réalités intelligibles séparées du monde sensible, il n'en reconnaît pas moins la possibilité d'une démarche scientifique obéissant à une logique rigoureuse et débouchant sur des propositions certaines. Cependant, il existe un autre type de rationalité qui, à défaut d'atteindre la perfection de la science et de ses démonstrations contraignantes, n'en est pas moins réelle et très précieuse. C'est celle qui s'applique au domaine du contingent propre aux affaires humaines et qui, à la différence de ce qui relève du nécessaire, est objet de délibération. On ne délibère pas sur le point de savoir si deux plus deux font quatre, mais bien sur le fait de savoir si tel homme est bien coupable de tel crime. Or, c'est de ce type de rationalité que peut seulement se prévaloir la rhétorique.

Les prémisses du raisonnement oratoire, explique Aristote, sont faites le plus souvent d'opinions couramment admises, les *ἔνδοξα*, lesquels relèvent du vraisemblable et du probable plutôt que de l'absolument certain. Les démonstrations qui ont cours dans cet art n'ont pas non plus la rigueur formelle des syllogismes scientifiques. L'orateur n'est donc pas, en tant que tel, un homme de science et le public auquel il s'adresse n'aurait du reste ni le temps, ni la capacité de suivre de longs raisonnements complexes.

Pareille limitation n'ouvre pas pour autant la voie au scepticisme, car Aristote est d'avis que les *ἔνδοξα* sont vrais le plus souvent et sont donc bien à leur place dans les prémisses des raisonnements dont use l'orateur. Il y a bien une logique qui peut présider au traitement des affaires humaines, même si elle ne peut prétendre à la rigueur de la logique dont se réclame la démarche scientifique. L'art rhétorique se trouve ainsi légitimé épistémologiquement et reconnu comme autonome, même s'il peut et doit s'appuyer sur d'autres disciplines, comme on va le voir.

En faisant place à la catégorie du vraisemblable, Aristote se rapproche évidemment de la position des sophistes et aussi d'Isocrate, mais cela ne signifie nullement qu'il cède au relativisme gnoséologique qu'il décèle chez les premiers. Quant à ses rapports avec Isocrate, qu'il cite très souvent avec faveur dans son traité, il est un point de rupture évident : l'art rhétorique ne peut d'aucune manière se faire passer comme étant la philosophie, car celle-ci est caractérisée par d'autres méthodes et aussi d'autres objets, spécifiques notamment.

Ainsi apparaît le caractère assez paradoxal de la position d'Aristote : voilà donc un philosophe qui rédige tout un savant traité pour accorder droit de cité à un art rival, doté du mode d'argumentation le plus commun dont la philosophie ne peut elle-même se satis-

faire. C'est que son réalisme tient cette rhétorique-là comme un bien précieux pour la vie commune, et il prend soin d'en justifier l'utilité par plusieurs arguments. Elle peut être une force mise au service du vrai et du juste. Elle est apte à persuader un large public car, n'étant pas une science rigoureuse, elle use de preuves qui recourent à des lieux communs accessibles au grand nombre. Elle rend capable aussi de persuader les contraires et ainsi, non de défendre indifféremment l'une ou l'autre position, car « on ne doit pas persuader ce qui est mal », mais de réfuter les adversaires mus par de mauvaises intentions.

Le premier chapitre du traité se conclut par une précision tout en nuances. Plutôt que de persuader, est-il dit, la tâche propre de l'art rhétorique est de discerner ce qui peut être persuasif dans toute situation, tâche qui n'appartient à aucun autre art. L'accent est mis ainsi sur la démarche intellectuelle qu'implique cette τέχνη plutôt que sur son efficacité pratique. C'est sûrement une manière de réagir à la prétention abusive dont certains maîtres de rhétorique faisaient montre quand ils vantaient la toute-puissance de leur art. Pour Aristote, la persuasion n'a rien d'automatique et ne doit pas être recherchée à n'importe quel prix.

Importance de l'argumentation raisonnée (λόγος) dans les trois genres de la rhétorique

Mis à part trois premiers chapitres introductifs, le premier livre et une partie du livre II sont voués à l'étude de ce moyen de persuasion prioritaire, constitutif de la τέχνη ῥητορική, qu'est l'argumentation rationnelle. Il faudrait tout un cours pour passer en revue l'arsenal de notions qu'Aristote met en œuvre pour élaborer une théorie, tout à fait neuve, de cette logique appliquée à la rhétorique. Je me borne à quelques indications majeures. Cette argumentation peut user de deux types de raisonnement, parallèles à ceux qui sont de mise dans les sciences, mais dotés d'une moindre rigueur. Le raisonnement de type déductif, qui fait pendant au syllogisme scientifique et se nomme ἐνθύμημα, « enthymème », n'est composé le plus souvent que de prémisses probables, faites de vraisemblances et d'indices ; s'il arrive que les indices soient certains, ils prennent le nom de preuve. Quant au raisonnement inductif, il se nomme παράδειγμα, « exemple », et il en est de deux sortes, l'une qui évoque des faits du passé, l'autre qui invente des faits, comme la parabole et la fable.

Une autre notion s'est avérée très féconde dans l'histoire de la rhétorique, c'est celle de τόπος, de « lieu ». Chaque τόπος est censé rassembler, dans des secteurs déterminés, des données contenant en puissance des arguments. Etant amené à dissenter sur de très nombreux sujets dont il n'est pas spécialiste, l'orateur doit avoir en mémoire, sous des têtes de chapitre bien distincts, des τόποι à partir desquels il peut tirer des raisonnements adaptés à la cause particulière qu'il défend. Certains lieux sont dits communs parce qu'ils sont applicables à toutes les disciplines, par exemple, le lieu du possible ou de l'impossible ou bien du plus et du moins, du grand et du petit. Mais d'autres lieux sont spécifiques et c'est par eux qu'Aristote inaugure sa longue revue, dans une suite de

chapitres consacrés successivement aux trois genres de la rhétorique. J'ai déjà évoqué au passage ces trois genres, division qui est devenue rapidement traditionnelle après Aristote, mais qu'il est le premier à avoir réunis dans une τέχνη ῥητορική : le genre judiciaire dont la fin est le juste et l'injuste, le genre dit délibératif, pratiqué dans les assemblées, dont la fin est l'utile et le nuisible, le genre épидictique enfin (ἐπιδεικνυμι : montrer), dont font partie les oraisons funèbres et les discours d'apparat qui doivent « montrer » le savoir-faire de l'orateur ; la fin ici est le beau et le laid appliqué aux actions.

Le plus noble des trois genres est le délibératif, estime Aristote ; il est aussi le plus difficile et, bien sûr, le plus πολιτικός, et c'est par lui qu'il débute cette étude. Comme exemple des développements auquel on a droit ici, je prendrai le premier d'entre eux, qui concerne le bonheur. S'il est, en effet, cinq sujets principaux sur lesquels on délibère (finances de la cité, guerre et paix, garde du territoire, ravitaillement, législation), le bonheur est toujours, en définitive, le but final que vise toute délibération. Quatre définitions du bonheur, puisées dans les opinions courantes, les ἔνδοξα, sont ainsi évoquées. Elles sont suivies d'un examen détaillé des éléments constitutifs de ce bonheur : progéniture, richesse, renommée, amis, vertu, etc. Aristote adopte ici le point de vue d'un sociologue, si l'on peut dire, se bornant à enregistrer les opinions courantes, lesquelles, à son estime, ne sont pas sottes du tout, mais ont besoin d'être critiquées, approfondies, complétées, affinées, ce qu'il fait donc ailleurs, dans ses traités d'éthique. Une bonne connaissance des régimes politiques ainsi que des us et coutumes propres à chaque peuple est aussi importante pour conseiller et persuader, explique-t-il.

L'examen du genre épидictique ne prend qu'un chapitre qui donne lieu notamment à une définition sommaire des principales vertus à louer et aussi à une réflexion sur les procédés d'amplification dont ce genre est coutumier.

Reste le genre judiciaire, abondamment traité comme le premier genre. Je tiens à signaler ici la remarquable analyse, au chapitre 10, qu'Aristote fait des causes de l'intention de nuire, ce qui l'amène à envisager toutes les causes qui peuvent rendre compte de l'action humaine, les extérieures (fortune, nature, violence) et les intérieures (l'habitude, le désir raisonné, l'appétit, l'ardeur). Une attention spéciale est accordée au plaisir et à la peine, puissant moteur des comportements, et je m'en voudrais de ne pas citer ce passage où il est question de l'équité, à savoir une justice qui voit au-delà de la loi écrite :

« L'équitable, c'est aussi pardonner aux faiblesses humaines, prendre en compte non la loi, mais le législateur, non la lettre de la loi, mais la pensée de son auteur, non l'action, mais l'intention, non la partie, mais le tout, non ce qu'est sur le moment un individu, mais ce qu'il a toujours été ou la plupart du temps⁸ », etc. Quelle finesse et quelle humanité !

L'inventivité d'Aristote en matière de τόποι est assez éblouissante et la profondeur de la réflexion est souvent aussi au rendez-vous. Il reste que la démarche nous déconcerte parfois par des énumérations un peu fastidieuses et par la profusion des exemples produits. L'orateur ancien cependant devait y trouver grand profit quand il se mettait en quête d'arguments convenant à sa cause ou quand il voulait tout simplement s'exercer.

⁸ Aristote, *Rhétorique*, I, 13, 1374 b 10–16.

Il lui fallait donc s'appuyer sur des savoirs constitués, parmi lesquels Aristote prend soin de souligner l'apport décisif de la logique, mais aussi de l'éthique et de la politique. Cette remarque est d'importance, car, souvenons-nous, la rhétorique, pour lui, n'est pas une science, elle ne confère pas un savoir dans un domaine déterminé, elle n'est qu'un art de persuader. Or les sophistes et, dans une moindre mesure Isocrate, avaient tendance à confondre rhétorique et politique. L'homme politique de qualité, pour eux, c'est l'orateur. Non, estime le philosophe, la rhétorique ne confère pas par elle-même ce savoir-là, ce qui n'empêche qu'elle joue un rôle très important dans cette profession.

La persuasion par le caractère (ἦθος) de l'orateur et par les passions (πάθη)

Si Aristote est le premier à avoir reconnu à l'art rhétorique une rationalité propre et développé le type d'argumentation qui lui convient, son originalité est aussi d'avoir fait une place aux autres composantes de cet art, et donc aux deux autres moyens de persuasion que sont le caractère (l'ἦθος) de l'orateur et les passions (πάθη) à induire chez l'auditeur. Après la condamnation sévère des orateurs qui cherchent à émouvoir les juges et l'affirmation selon laquelle tout est adventice en dehors de l'argumentation rationnelle, l'ampleur des développements consacrés à ces moyens, — presque un livre entier, — ne laisse pas de surprendre. Pour autant, Aristote ne va pas se contredire en décrétant, par exemple, que c'est le résultat qui compte et que peu importent les moyens, ou bien en prétextant que les juges sont des adultes et n'ont pas se laisser influencer. Mais il reconnaît une importance certaine à ces moyens de persuasion, à commencer par les qualités que le discours de l'orateur doit manifester pour inspirer la confiance au public : la sagacité, l'honnêteté et la bienveillance. Cette approche normative⁹ est suivie plus loin d'une seconde approche, qui est elle purement descriptive et qui est un véritable petit traité des caractères, différenciés selon les âges tout d'abord, — célèbre est ici le portrait comparé des jeunes et des vieux, — puis selon les biens que dispense la fortune : noblesse, richesse, pouvoir, — avec ici un portrait implacable des nouveaux riches, des imbéciles heureux, est-il dit, quasiment à la lettre.

Quant à la persuasion qui s'obtient en agissant sur les états d'âme de l'auditoire, pas moins de dix chapitres lui sont consacrés¹⁰. Sont ainsi passées en revue quatorze passions, certaines étant présentées par couple de contraires, comme la colère et la douceur, l'amitié et la haine, la crainte et l'assurance. On devine déjà que le mot passion, qui traduit le grec πάθος, doit être pris dans un sens large qui englobe les émotions, voire les sentiments. Aristote laisse entendre que ces passions sont de nature à peser sur les jugements. Il ne se départit pas de sa condamnation de ceux qui plaident en dehors de l'affaire pour émouvoir les juges, mais sans doute pense-t-il qu'une bonne argumentation rationnelle peut être rendue sensible au cœur. Trois points sont examinés à propos de chaque

⁹ Aristote, *Rétorique*, II, 1, 1378 a 6–19 ; approche descriptive : II, chapitres 12 à 17.

¹⁰ Aristote, *Rétorique*, II, chapitres 2 à 11.

passion : dans quelles dispositions se trouvent ceux qui les éprouvent, à l'égard de quelles personnes les éprouvent-ils et à quels propos.

Ces considérations débordent un peu la situation précise où se trouve un orateur quand il s'efforce de persuader un jury ou une assemblée, et il n'est pas sûr que tous les orateurs, au long de leur carrière, seront effectivement concernés par cette riche panoplie de passions. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous avons à faire ici à un cours, à un programme de formation donc, marqué par le réflexe de systématisation auquel cèdent facilement les professeurs et les auteurs de traité. Derrière cette volonté d'enseigner, on sent chez Aristote la conviction que l'art oratoire requiert une connaissance affinée de l'homme et, en particulier, des instances complexes qui président à son comportement, individuel ou collectif. Dans nos études supérieures aussi, on part de l'idée qu'une formation requiert davantage qu'un enseignement qui se limiterait aux exigences concrètes et immédiates d'une profession.

En lisant certains chapitres de l'*Art rhétorique*, on a ainsi l'impression d'assister à la naissance lointaine de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences humaines, car on y trouve un peu de sociologie, beaucoup de psychologie et aussi, comme on va le voir tout de suite, des éléments de la science du langage que notre XXe siècle a si bien mise à l'honneur. Or ce qu'enseigne Aristote, en ces domaines comme en d'autres, est loin de ne présenter pour nous qu'un intérêt purement documentaire.

Le style et les parties du discours

Le troisième livre de l'ouvrage, en effet, traite de deux sujets dont il n'a pas été question jusqu'ici, à savoir la λέξις, disons, au sens large, le style ou la forme du discours, « la manière d'agencer celui-ci par l'expression » selon la formule qu'utilise Aristote, et, d'autre part sa τάξις, c'est-à-dire son ordonnancement en parties. Dans les deux premiers livres, note-t-il, nous avons cherché à savoir « d'où se tire la force de persuasion » et nous avons montré que les auditeurs « se laissent toujours persuader soit par une passion qu'eux-mêmes ont éprouvée, soit par des qualités qu'ils supposent chez les orateurs, soit par la démonstration fournie ».

Il ne faudrait pas conclure de ce rappel que le style et la composition ne comptent pour rien dans l'effet persuasif du discours. Leur rôle est, disons, second par rapport aux moyens précédents. On doit faire une même remarque à propos de ce qu'Aristote appelle le « jeu d'acteur » (ὑπόκρισις) et dont on n'a jamais, dit-il, entrepris l'étude, bien que son efficacité soit la plus grande. Il n'en donne lui-même qu'une brève esquisse, se bornant à parler de la voix, laquelle doit être modulée dans sa puissance, son harmonie et son rythme, en fonction des passions à susciter. Il ne dit rien de la gestuelle, mais son disciple Théophraste et d'autres après lui feront une place importante à tout ce qui, dans le jargon courant, sera appelé l'action. Dans la longue histoire de la rhétorique, il arrivera même que l'action, le style et la composition deviennent l'unique objet de la discipline, à l'exclu-

sion de tout le reste. Mais c'est alors qu'elle connaîtra la sclérose, privée des assises solides que sont pour elle la logique, l'éthique et la politique.

Un mot seulement sur les parties du discours, par quoi l'ouvrage se termine. Réagissant contre la tendance de certains rhéteurs à les multiplier jusqu'au ridicule, Aristote affirme que deux parties seulement sont indispensables : l'annonce du sujet traité et la démonstration, mais il consent à traiter aussi de la narration et de l'épilogue, ajoutant également quelques considérations sur la manière d'accuser, de riposter, d'interroger et aussi de plaisanter.

Ce qui concerne la *λῆξις* est plus original. « Point ne suffit, dit Aristote, d'avoir à l'esprit ce qu'on doit dire, il est nécessaire aussi de l'exprimer comme il faut ». Pas moins de douze chapitres sont consacrés à ce sujet. Il y est question des qualités du style, — la principale est sa clarté, — des différentes sortes de style, de l'usage correct de la langue et des exigences relatives au choix des termes, des raffinements que permet un emploi mesuré des figures de style, — il est fait grand cas de la métaphore, — de l'adaptation du style aux différents genres de sujet, du procédé d'amplification convenant particulièrement au genre épideictique, de la technique qui consiste à faire tableau, de la vivacité de l'expression, de l'eurythmie, de l'oral et de l'écrit, et j'en passe.

L'ultime phrase du traité est cette illustration de la figure de l'asyndète (l'absence de liaison dans une phrase) : « J'ai parlé, vous avez écouté, la décision vous appartient, jugez ».

Ce pourrait être une belle chute pour moi aussi, mais il me faut encore dire quelques mots de l'étonnante actualité de cette œuvre d'Aristote, une œuvre qui, j'espère l'avoir montré, est d'une richesse de pensée remarquable et est servie aussi par une érudition peu banale, qui mérite bien un petit paragraphe.

Une remarquable érudition

La lecture du traité apprend beaucoup, non seulement au sujet de la rhétorique elle-même, où l'apport est vraiment encyclopédique, mais au sujet aussi des rhéteurs, des orateurs, des sophistes, des philosophes, des sages et encore des poètes, des historiens et surtout des hommes politiques, athéniens ou non, célèbres ou inconnus. Plus de deux cents noms propres de personnes sont ainsi cités dans le traité, et certains de nombreuses fois, la palme revenant à Homère. *L'Art rhétorique* est une mine pour les historiens, ceux de la littérature en particulier, mais aussi pour les philologues qu'intéressent non seulement le grand nombre de citations, — réservoir précieux pour la tradition indirecte des textes, — mais aussi les mots grecs d'un emploi rare qu'on découvre ici en grand nombre.

On pourrait comparer cette œuvre à un vaste palais qui comprendrait trois ailes, pourvues chacune de nombreuses chambres dans lesquelles sont étalées, comme dans un musée, une multitude d'objets. Ils en est certes qui ont vieilli, mais beaucoup nous parlent encore et retiennent l'attention aujourd'hui.

3. L' étonnante actualité de l'Art Rhétorique

De cette actualité, j'ai dit un mot déjà en évoquant au départ l'élection de Barack Obama. Mais peut-être trouvera-t-on cette actualité un peu trop terre à terre. On aurait tort pourtant de penser qu'un Aristote aurait été indifférent à pareille reconnaissance. Car la visée qui était la sienne en composant ce traité n'était pas seulement théorique, mais aussi pratique : il voulait par cette τέχνη servir ses contemporains, à commencer par les hommes politiques, une préoccupation qui était très à l'honneur dans la formation dispensée au Lycée, comme déjà à l'Académie de Platon. Mais c'est d'une autre reconnaissance qu'il convient de dire aussi un mot, celle des spécialistes qui s'intéressent aujourd'hui à l'art rhétorique et qui ambitionnent de le remettre à l'honneur. Jamais dans l'histoire, peut-être, l'*Art rhétorique* d'Aristote n'a été tenu à ce point comme l'œuvre fondatrice par excellence. Pour le prouver, il me faudrait évidemment parcourir tous les siècles qui nous séparent de lui. Ce n'est pas ici le lieu. Rappelons simplement que l'histoire de la rhétorique elle-même a connu bien des vicissitudes. Comme la langue d'Ésope, elle a été tenue tantôt pour la meilleure, tantôt pour la pire des choses, essuyant les critiques du point de vue éthique, du point de vue épistémologique, et aussi parce qu'on la réduisit parfois à un formalisme pédant et sclérosé. Telle était du reste, le plus souvent, sa réputation avant de connaître, dans la seconde moitié du XXe siècle une renaissance assez inattendue. Et c'est de la *Τέχνη ῥητορική* d'Aristote que les spécialistes, le plus souvent, vont se réclamer.

Les domaines dans lesquels la rhétorique a retrouvé de nos jours quelque faveur ont des ramifications nombreuses : des sciences du langage et de la communication à la critique littéraire, de l'herméneutique à la psychanalyse, de la politique au droit, mais je me bornerai à évoquer trois courants importants, présents dans la sphère francophone, le premier dans le voisinage des recherches en logique, le second dans celui des études littéraires, le troisième cherchant à réunir les deux autres.

La palme du renouveau de la rhétorique, comme de la redécouverte d'Aristote en ce domaine, revient sans conteste à Chaïm Perelman, professeur à l'Université libre de Bruxelles, auteur d'un maître-ouvrage publié en 1958, en collaboration avec Mme Olbrechts-Tyteca, sous le titre « *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* ». Incriminant Descartes, les auteurs constatent que, depuis trois siècles, les logiciens ont complètement négligé les moyens de preuve utilisés pour obtenir l'adhésion d'un auditoire, parce qu'ils ne tiennent pour rationnelles que les démonstrations faites de propositions contraignantes, du type logico-mathématique. Or c'est là une « limitation indue et parfaitement injustifiée du domaine où intervient notre faculté de raisonner ». Car il est une sphère du « raisonnable », expliquent-ils, à distinguer du « rationnel », et qui se meut dans le domaine du vraisemblable, du plausible, du probable, c'est la sphère de l'argumentation. D'où l'intérêt que ces spécialistes de la logique portent à l'art de persuader et la technique de la délibération auxquels Grecs et Latins ont voué des études. Citons-les

encore : « Il nous suffit de citer la *Rhétorique* d'Aristote pour montrer que notre façon d'envisager la rhétorique peut se prévaloir d'illustres exemples¹¹ ».

Ces auteurs louent aussi le même Aristote de s'être abondamment préoccupé de l'auditeur : de là vient la distinction des trois genres, la recommandation faite à l'orateur de s'adapter à son public et aussi les analyses psychologiques, « fines et toujours valables » des chapitres consacrés aux passions. Ils apprécient de même l'importance accordée au style, en particulier la place faite à la métaphore. Mais c'est essentiellement en logiciens qu'eux-mêmes consacrent d'amples développements à la rhétorique, se préoccupant surtout de la structure de l'argumentation et de ses techniques. Perelman prolongera ensuite ses recherches en montrant comment des disciplines comme la politique et le droit peuvent tirer profit de ce renouveau, notamment dans un ouvrage publié en 1977 et portant le titre significatif de « *L'empire rhétorique* ».

Avant cette renaissance qui a suscité une large adhésion, la rhétorique était, comme je l'ai déjà dit, fortement décriée et réduite le plus souvent à l'étude des figures, avec sa panoplie de termes techniques jugés livresques et rébarbatifs. Or c'est cette rhétorique-là qu'un groupe de six liégeois, le Groupe μ , emmenés par J. Dubois et Ph. Minguet, a entrepris de réhabiliter, dans un ouvrage paru en 1970 et intitulé *Rhétorique générale* ; l'ouvrage connaîtra rapidement plusieurs rééditions. Se réclamant de recommandations qu'avait faites Roland Barthes, dans un cours consacré à la *Rhétorique* d'Aristote, ces auteurs annoncent que leur étude portera sur « les procédés de langage caractéristiques de la littérature¹² ». Ce faisant, ils sont conscients de ne pas épuiser les matières sur lesquelles portait la rhétorique des Anciens et d'opter pour une voie différente de la nouvelle rhétorique de Perelman. Ils ne s'en réfèrent pas moins, eux aussi, à Aristote, à qui l'on doit, notent-ils, une ébauche de la théorie des figures dont eux-mêmes vont s'occuper. Ils rappellent en outre que ce philosophe est aussi l'auteur d'un traité sur la *Poétique* et ils annoncent leur intention de mener à leur tour une recherche sur ce sujet, ce qu'ils firent du reste quelques années plus tard. D'une grande technicité, la *Rhétorique générale* ne se lit pas, elle non plus, comme un roman, mais elle renouvelle en profondeur l'apport d'Aristote et des autres théoriciens qui ont pris sa relève au cours des siècles.

Voilà donc, venant au secours d'une rhétorique quasi moribonde, deux redressements spectaculaires, délibérément placés sous l'égide de notre philosophe. Mais, par rapport au modèle que proposait ce dernier, c'est évidemment une rhétorique éclatée qui revit alors, une rhétorique écartelée entre deux composantes fort différentes. Bien vite allait dès lors surgir la question de savoir s'il fallait vraiment choisir entre un art rhétorique fondé sur l'argumentation et un art rhétorique qui ne prendrait en compte que la stylistique. Une des premières prises de position sur cette question a été celle du grand philosophe français de l'éducation, Olivier Reboul, auteur du volume sur la rhétorique paru dans la collection « Que sais-je ? » en 1984. Il est d'avis que l'essence de la rhétorique

¹¹ Perelman, Olbrechts-Tyteca 1970: 8. Le nom d'Aristote revient tout au long du traité et est l'auteur le plus souvent cité.

¹² Group μ 1970: 25 et 8 pour la référence à Barthes.

n'est ni dans l'une ni dans l'autre, mais « dans la région précise de leur intersection¹³ ». Autrement dit, mais c'est moi qui interprète, « distinguons, mais ne séparons pas le fond de la forme ».

C'est une conception que l'on peut assurément qualifier d'aristotélicienne et que l'on va montrer présente encore chez deux auteurs plus récents. Le premier, Michel Meyer, est un disciple de Perelman et, comme lui, théoricien de la rhétorique à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages. Il a notamment dirigé un travail collectif intitulé *Histoire de la rhétorique, des Grecs à nos jours*, publié un volume sur la rhétorique dans la collection « Que sais-je ? », qui a remplacé celui de Reboul, et fait paraître récemment une véritable somme originale intitulée *Principia rhetorika. Une théorie générale de l'argumentation*. Il s'inscrit explicitement dans la lignée de ceux qui préconisent d'intégrer dans la rhétorique, non seulement l'argumentation logique et la stylistique, mais encore, comme le fait Aristote, une argumentation prenant en compte l'ἔθος, le caractère du locuteur, et aussi le πάθος, les états d'âme des auditeurs. Plus généralement, il cherche à étendre la discipline à tous les domaines où l'on discute de questions présentant des alternatives entre lesquelles on est amené à faire un choix. Son approche, qualifiée de « problématologique », tend donc à englober, en les articulant, aussi bien la critique littéraire que l'argumentation, notamment celle dont on use dans la vie de tous les jours, au tribunal, dans les media, dans les assemblées politiques, etc. Cette démarche est très comparable, me semble-t-il, à l'entreprise synthétique qui fut celle en son temps d'Aristote.

Voilà donc un bref aperçu de l'actualité du Stagirite chez quelques théoriciens de la rhétorique, actualité déjà illustrée, au début de l'exposé, par l'exploitation toute pratique et toute circonstancielle qu'en aurait faite Barack Obama. Mais entre les deux, la théorie et la pratique, il est une catégorie intermédiaire d'intervenants dont je dirai un simple mot en terminant. C'est le niveau des manuels servant à l'enseignement et des ouvrages qui s'adressent à un large public avec l'intention d'instruire. Un seul exemple suffira, celui de Philippe Breton, chercheur au CNRS français, et auteur de plusieurs ouvrages de ce type, dont l'un des derniers en date est intitulé *Convaincre sans manipuler. Apprendre à argumenter*. L'auteur déclare « s'inspirer directement, en les actualisant, des techniques mises au point dans le monde grec et latin, à une époque où il fallait apprendre à devenir citoyen¹⁴ ». Il fait particulièrement l'éloge d'Aristote, estimant que son apport en ce domaine a été décisif.

4. Pour conclure

Longue est la liste de témoignages qui reconnaissent aujourd'hui dans l'*Art rhétorique* d'Aristote une œuvre fondamentale, propre à enrichir encore et à orienter notre réflexion. J'en suis personnellement convaincu et je conclurai en faisant mienne une jolie

¹³ Reboul 1984: 32.

¹⁴ Breton 2008: 5; Ibid. 12–13: éloge d'Aristote.

formule qu'emploie, à propos de ce traité, un grand spécialiste français d'Aristote, Pierre Aubenque. Ce qu'Aristote nous propose, écrit-il, c'est une « logique de la liberté », c'est-à-dire, un art de raisonner dans le domaine des affaires humaines, là où le vrai, le bien et le beau ne se démontrent pas à coup de propositions contraignantes comme cela se passe en mathématiques et dans les sciences dites exactes. Car, pour ce qui relève du vraisemblable, il est très important d'apprendre aussi à bien se servir de sa raison, ne serait-ce que pour faire pièce à ceux qui en usent à des fins qui sont intolérables. Cette logique de la liberté, c'est un art de raisonner et de persuader qui ne se meut pas dans l'abstrait, mais qui est capable de toucher la sensibilité de l'auditeur (πάθος) et qui sait aussi que, pour convaincre, le locuteur a besoin de mériter la confiance (ἔθος) et d'adapter les modalités de son expression au public concerné. Ce n'est pas dire que, pour apprendre cet art, le traité d'Aristote est le manuel qui s'impose à tout coup, — il est trop ardu pour cela et aurait du reste besoin d'une bonne mise à jour pour notre temps, — mais les principes qui inspirent cette synthèse harmonieuse et très complète restent pertinents dans de nombreux domaines où l'art de persuader trouve encore sa place de nos jours, qu'il s'agisse du tribunal, des assemblées politiques, des discours d'apparat et, plus largement encore, chaque fois que, dans les relations humaines, on est amené à rechercher l'adhésion d'autrui. La revue *Peitho* a devant elle un bel avenir!

André Motte
professeur honoraire de l'Université de Liège
< Andre.Motte@ulg.ac.be >

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Texte, traductions, commentaires et index de l'Art rhétorique d'Aristote :

- DUFOUR, M., WARTELE, A.**, *Aristote*, Rhétorique, Paris, t. I, 1938 (1991⁴), t. II, 1931 (1991⁴), t. III, 1973 (1989³), (introduction, texte grec critique, traduction, notes et index).
- CHIRON, P.**, 2007, *Aristote*, Rhétorique, (introduction., traduction, notes, bibliographie, index).
- COPE E. M., SANDYS J. E.**, 1877, *The Rhetoric of Aristotle*, vol. I–III, Cambridge [reprint, Hildesheim, 1970] (traduction et commentaire continu des trois livres).
- FURLEY, D. J., NEHAMAS A. (EDS.)**, 1994, *Aristotle's Rhetoric, Philosophical Essays. Proceedings of the twelfth Symposium Aristotelicum*, Princeton 1994.
- GRIMALDI, W. M. A.**, 1980, *Aristotle*, Rhetoric, vol. I, New York (commentaire continu du livre I).
- GRIMALDI, W. M. A.**, 1988, *Aristotle*, Rhetoric, vol. II, New York (commentaire continu du livre II).
- WARTELE, A.**, 1982, *Lexique de la « Rhétorique » d'Aristote*, Paris.

Sur l'histoire de la rhétorique et sur l'actualité du traité d'Aristote :

- AUBENQUE, P.**, 1976, « L'actualité de la Rhétorique d'Aristote », *REG* 89, p. XI–XII.
- BRETON, PH.**, 2008, *Convaincre sans manipuler. Apprendre à argumenter*, Paris.
- DANBLON, E.**, 2002, *Rhétorique et rationalité. Essai sur l'émergence de la critique et de la persuasion*, Bruxelles.
- DESBORDES, F.**, 1996, *La Rhétorique Antique*, Paris.
- GAYON, J., POIRIER, J., GENS, J.-C. (DIR.)**, 1998, *La rhétorique : enjeux de ses résurgences*, Bruxelles.
- GROUPE M.**, 1970, *Rhétorique générale*, Paris (plusieurs fois réédité).
- MEYER, M. (DIR.)**, 1999, *Histoire de la rhétorique, des Grecs à nos jours*, Paris.
- MEYER, M. (ÉD.)**, 2004, *Perelman, le renouveau de la rhétorique*, Paris.
- MEYER, M.**, 2004, *La rhétorique*, Paris.
- MEYER, M.**, 2008, *Principia Rhetorica. Une théorie générale de l'argumentation*, Paris.
- MOTTE, A.**, 1981, "Persuasion et violence chez Platon", *AC* 50, pp. 562–577.
- NAVARRÉ, O.**, 1900, *Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote*, Paris.
- PERELMAN, CH.**, 1977, *L'empire rhétorique*, Paris.
- PERELMAN, CH., OLBRECHTS-TYTECA, L.**, 1970, *Traité de l'argumentation, La nouvelle rhétorique*, 2^e éd., Bruxelles.
- PERNOT, L. (ÉD.)**, 2000, *Actualité de la rhétorique. Actes du colloque de Paris*, Paris.
- PERNOT, L.**, 2000, *La rhétorique dans l'Antiquité*, Paris.
- PIRENNE-DELFORGE, V.**, 1991, « Le culte de la persuasion. *Peitho* en Grèce ancienne », *RHR* 208, p. 395–413.
- REBOUL, O.**, 1991, *Introduction à la rhétorique*, Paris.

ANDRÉ MOTTE

/ Liège /

The Art of Rhetoric by Aristotle, a work for our time?

Having discussed some political and philosophical stakes of the Greeks' invention of the rhetorical art, the present research aims to show the great originality of Aristotle's treatise in comparison to his precursors. Subsequently, the article illustrates the amazing scientific relevance of Aristotle's work for the French-speaking world in the past half a century. Finally, the paper poses the question whether its underlying concepts can nowadays be of any significance from a practical point of view.

KEYWORDS

Aristotle, rhetoric, politics, contemporary relevance of Aristotle.